



à la une

## Soirée irlandaise, dernier événement avant le confinement

Pour la troisième année consécutive, Ste-Suzanne événements organisait une soirée à l'occasion de la Saint-Patrick le samedi 14 mars.

L'année dernière l'animation avait beaucoup plu aux personnes présentes avec une salle des fêtes comble.

Cette année, seule une centaine de personnes était autorisée à profiter de la soirée qui fût la dernière avant l'annonce du confinement, le 17 mars par le Président de la République.

Les traditionnels fish and chips et corn-dogs (ce sont des saucisses de

Strasbourg trempées dans une pâte à beignet, cuites à la friteuse) ont été appréciés. Et bien sûr, de la musique irlandaise avec le groupe Black Sheep Irish music qui nous a fait passer un bon moment tous ensemble.

## URGENCES ET NUMÉROS UTILES

<b>Urgences</b> (par téléphone portable)	<b>112</b>
<b>Samu</b>	<b>15</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>17</b>
<b>Pompiers</b>	<b>18</b>

**Eau 02 33 72 27 83**  
Astreinte téléphonique

## TARIFS 2020 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
<b>Salle des fêtes</b>		
Toutes activités	<b>180 €</b>	<b>290 €</b>
Comité d'entreprise (1 journée)		<b>160 €</b>
1 journée (hors vendredi et week-end)		<b>160 €</b>
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	<b>50 €</b>	<b>80 €</b>
Option local annexe	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Salle de convivialité (en journée)</b>		
Sans repas	<b>50 €</b>	<b>70 €</b>
Avec repas (sans cuisine)	<b>70 €</b>	<b>100 €</b>

## LES CONTENEURS NE SONT PAS DES DÉCHARGES !

Le terrain de sport de la Hure de Loup n'est pas une décharge sauvage. De nombreux déchets déposés aux pieds des conteneurs attirent une multitude de nuisibles.

### Ces actes d'incivilités sont sanctionnables.

Les encombrants, les végétaux ou les cartons doivent être portés à la déchetterie de Saint-Lô ou Condé-sur-Vire, route de Précorbin (ouvertes du lundi au samedi).



## vie pratique

### Mairie

4 place de la Mairie  
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire  
02 33 56 52 30  
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr  
[www.sainte-suzanne-sur-vire.net](http://www.sainte-suzanne-sur-vire.net)

### Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30  
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

### Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300  
50010 Saint-Lô cedex  
02 14 29 00 00  
[www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

### Carte

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

### Slam (ex-Ocitola)

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

**1,05 € le trajet simple** (gratuit pour les - de 4 ans)

Réservation au 02 33 05 05 05

Information sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)  
rubrique Déplacements



[www.sainte-suzanne-sur-vire.net](http://www.sainte-suzanne-sur-vire.net)



[stesuz1](https://twitter.com/stesuz1)



[saintesuz](https://www.facebook.com/saintesuz)

### Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

### Quand réaliser mes travaux d'extérieur ? (Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine	de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
le samedi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
le dimanche	de 10 h 00 à 12 h 00
les jours fériés	de 10 h 00 à 12 h 00

### Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



## Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

### Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre  
**pas à pas**  
la vie communale

## L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2020 - n°50 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : [mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr](mailto:mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr) ou déposez-les à la mairie.

## à la une

- 1 Soirée irlandaise

## vie pratique

- 2 Infos pratiques  
3 Le mot du maire

## vie municipale

- 4 Les échos du conseil  
6 Le nouveau conseil

## vie communale

- 8 Coronavirus et école  
Pizza Dédé  
1 masque, 1 habitant  
9 Les cloches de la liberté  
Travaux  
Recyclage  
Radars pédagogiques

## vie des assos

- 10 Le comité des fêtes  
Ste-Suzanne événements  
Anper  
11 Club de l'amitié  
Gym volontaire  
Tennis de table  
Société de chasse  
Football

## Agenda

- 12 Association de sauvegarde de l'église



## Nouveau!

« Chez Suzanne » est un local associatif appartenant à un propriétaire privé qui le prête à l'association de sauvegarde de l'église pour y organiser des manifestations.

L'association le met à disposition des autres associations de la commune qui le souhaitent contre une petite participation financière destinée à restaurer le local petit à petit. Il est idéalement situé place de la mairie .

Pour le réserver, contactez le 06 48 31 31 20

# Le mot du maire

Depuis mars, comme partout en France et dans le reste du monde, nous avons été touchés par une crise sanitaire sans précédent. La conséquence immédiate a été le confinement, un moment que nous n'oublierons pas, mais qui s'avérait nécessaire. Même si cette période est derrière nous, le virus est toujours présent, nous devons donc toujours appliquer les précautions recommandées.

Malgré ce contexte, douloureux pour certains d'entre nous, les élections municipales se sont quand même tenues. Comme dans toutes les autres communes, la participation a été plus faible, ce qui est bien compréhensible. Une nouvelle équipe a été élue, mais il aura fallu attendre presque trois mois pour que les nouveaux conseillers élisent le maire. Je les remercie pour la confiance renouvelée.

Des incidences aussi sur les activités : toutes les festivités des différentes associations ont été supprimées, une année presque blanche en perspective. Du côté des travaux les entreprises ont pris du retard, les routes prévues être faites le seront en juin / juillet. Il s'agit des routes de la Chapelle, des Monts, de la Raitière, des Longues Raies et des Vallées (des Trois Pucelles vers Baudre) C'est un investissement indispensable, mais important pour la commune, 150 000 euros, qui s'ajoutent à la route du Reculé refaite il y a deux ans.

Si les entreprises vont être impactées économiquement par le virus, les communes le seront aussi : moins de rentrées (salles des fêtes) mais surtout plus de dépenses, en effet les écoles ont besoin de plus de personnels et d'équipements spécifiques. Comme à l'accoutumé, avec l'aide des conseillers municipaux, je serai vigilant sur la gestion financière de la commune, c'est la seule manière de pouvoir continuer à investir dans nos infrastructures, et nos activités.

Avec le conseil, je vous souhaite de passer des vacances qui vous permettront de retrouver vos familles et amis, tous ceux qu'on n'a pas pu voir dans cette période troublée. En espérant que tout cela soit derrière nous !



Le 6 juin, dépôt de gerbe en mémoire des libérateurs.

## VACANCES D'ÉTÉ

La mairie sera fermée du 27 juillet au 26 août 2020.

En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70

ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,  
John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

# Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur [www.sainte-suzanne-sur-vire.net](http://www.sainte-suzanne-sur-vire.net), rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

## Conseil municipal du 12 décembre 2019

### Entretien de voirie 2020

La route des Monts et de la Chapelle nécessitent une remise à niveau importante. Un appel d'offre a été lancé. Le programme de voirie sera inscrit au budget investissement 2020.

### Travaux de l'église

Les petits travaux de restauration à l'église vont débiter.

### Avis sur le plan de déplacements urbains et sur le programme d'habitat de Saint-Lô Agglo

Dans le respect des orientations du schéma de cohérence territoriale du pays saint-lois, Saint-Lô Agglo s'est engagée, en 2016, dans une démarche ambitieuse pour le territoire en lançant, de manière transversale et simultanée, l'élaboration de trois documents stratégiques :

- un plan de déplacements urbains (PDU),
- un programme local de l'habitat (PLH),
- un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le **plan de déplacements urbains** est un document d'orientation et de planification qui doit définir la politique globale des déplacements urbains sur une période de dix ans. Il vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. Le plan détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, tous modes confondus, à l'échelle du ressort territorial de Saint-Lô Agglo.

Le **programme local de l'habitat** définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Plusieurs conseillers municipaux s'inquiètent du traitement réservé aux petites

communes par Saint-Lô Agglo en matière de développement et de construction. Il ne faudrait pas uniquement développer les communes dites de «centre bourg» au détriment des nombreuses petites communes qui doivent elles aussi garantir le maintien de la population voire une augmentation du nombre des foyers qui plus est au sein des communes ayant encore une école.

Le conseil municipal émet un avis favorable assortie de remarques sur le projet de plan de déplacements urbains et le projet de programme local de l'habitat de Saint-Lô Agglo

### QUESTIONS DIVERSES

- Christian Alain part à la retraite le 3 juillet.
- Un budget de 2000 € sera investi dans l'équipement de la bibliothèque de l'école.
- Le devis d'équipement de deux radars pédagogique pour le bourg et la sortie des écoles a été signé.
- Les futures plaques de rues et numéros seront de couleur bordeaux.

## Conseil municipal du 5 mars 2020

### Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire.

Le projet de modification statutaire permettra aux EPCI d'adhérer aux compétences autres que AODE. Il déterminera aussi la composition du bureau syndical et précisera les modalités de fonctionnement des instances.

Le conseil municipal accepte la modification des statuts proposée par le SDEM50.

### Vote des taux d'imposition 2020

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2020 de la façon suivante :

- Taxe habitation 8,24 %
- Taxe Foncière Bâti 12,26 %
- Taxe Foncière Non Bâti 29,36 %

### Compte de gestion commune 2019

Le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par M. Yves Gueguen, receveur municipal du 01/01/2019 au 31/12/2019, pour l'exercice 2019, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Budget primitif 2020

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2020 qui s'équilibre à **410 991 €** en section d'investissement et à **366 728 €** en section fonctionnement.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil soutient la demande d'ouverture d'une 5<sup>e</sup> classe en septembre prochain pour le site de Baudre dans le cadre du RPI Baudre/Ste Suzanne.
- La population totale de la commune est de 695 habitants.
- Le PCS sera présenté au nouveau conseil.

## Compte administratif 2019

### Section d'investissement

Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent	- 58 375,29 €
Dépenses de l'exercice	- 76 118,47 €
Recettes de l'exercice	79 908,31 €
Excédent d'investissement de l'exercice	3 789,84 €
Déficit d'investissement cumulé	- 54 585,45 €

### Section de fonctionnement

Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	87 040,36 €
Dépenses de l'exercice	- 235 369,67 €
Recettes de l'exercice	282 838,35 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	47 468,68 €
Excédent de fonctionnement cumulé	134 509,04 €

## Subventions 2020

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	Commune	Subvention
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	480 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	690 €
Ste-Suzanne Événements	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	60 €
Anciens combattants (UNC et 14-18)	Ste-Suzanne-sur-Vire	120 €
Association Gymnastique volontaire	Ste-Suzanne-sur-Vire	150 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Banque Alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40 €
Fonds départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Fonds Solidarité Logement conseil départemental*	Saint-Lô	87 €
	<b>Total</b>	<b>2 372 €</b>

\* Subvention obligatoire

## Installation du conseil municipal du 26 mai 2020

### Élection du maire

Au premier tour de scrutin **Antoine Aubry**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire (Antoine Aubry : 14 voix, Jean-Claude Hérard : 1 voix)

### Détermination du nombre d'adjoint

Le conseil municipal décide la création de trois postes d'adjoints.

### Élection des adjoints

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Jean-Claude Hérard** est élu premier

adjoint au maire (15 voix)

- **John Philipot** est élu deuxième adjoint au maire (14 voix).
- **David Besnard** est élu troisième adjoint au maire (15 voix).

### Indemnités des élus

Le conseil municipal décide d'attribuer à partir de l'élection du maire et des adjoints, le 26 mai 2020, les indemnités mensuelles suivantes :

- Maire 1 567,43 € brut
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoint 416,17 € brut

Retrouvez le détail des commissions page suivante.

## Conseil municipal du 22 juin 2020

### Commission des impôts directs

La Direction Générale des Finances Publiques demande d'établir une liste de 12 titulaires et 12 suppléants afin qu'elle puisse nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil propose 24 noms.

### Étude environnement

Dans le cadre du projet du lotissement Durdos, il serait souhaitable d'établir l'impact environnemental dans le cadre de la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides. Ainsi, Anper, association nationale reconnue d'utilité publique, mène une enquête de terrain. Le conseil municipal accepte l'offre pour la somme de 5 082 € HT et demandera une subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

### Voirie 2020

La route des Buts au Buisson et la route des Monts, du chemin de la Renaudière et de la route de la Chapelle nécessitent un renforcement et une remise à niveau de la voie.

Les deux chemins du village du Buisson et le chemin des Vallées nécessitent un entretien. M. le Maire indique qu'il serait opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 80 000 € pour le financement du programme.

### Zéro phyto

La commune est passée au zéro phyto en 2014 et a reçu de nombreux prix et reconnaissance. Le maire demande au conseil de s'engager de nouveau dans cette voie.

### QUESTIONS DIVERSES

- La statue restaurée de Ste Suzanne arrive le 2 juillet. La porte de l'Église part en restauration.
- Des habitants se plaignent de la prolifération de rats et de plantes envahissantes du terrain abandonné de Mme Holland. Le maire indique qu'il lance une procédure pour remédier à la situation.
- Des habitants se plaignent des containers de la Hure de Loup trop souvent pleins. Le correspondant déchets de la commune saisira St Lô Agglo.
- Une architecte a réalisé une étude sur l'ancien lavoir en bord de Vire. Un dossier de subvention sera déposé en octobre.

# Votre nouvelle équipe municipale

Le nouveau conseil municipal au complet avec ses quinze membres s'est réuni le 26 mai pour élire le maire et ses adjoints. Antoine Aubry a été élu à la majorité absolue. Il sera accompagné pour ce mandat de 3 adjoints : Jean-Claude Hérard, en tant que 1er adjoint, John Philipot en 2<sup>e</sup> adjoint et David Besnard en 3<sup>e</sup> adjoint.



En tant qu'agent de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal. Il exerce des compétences déléguées par le conseil et lui rend compte de ses actes.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres lui permettant de maintenir l'ordre public, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est ainsi le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

## Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal est élu pour six ans. Le nombre de conseillers est fixé en fonction de la population. À Sainte-Suzanne-sur-Vire, il y a 15 conseillers, dont le maire et les 3 adjoints.

Le conseil représente les habitants et gère par ses délibérations les affaires de la commune. Il émet des avis sur tous les sujets d'intérêt local : budget, compte administratif, travaux, patrimoine communal ...

## Quelles sont les missions du maire ?

Il bénéficie d'une double casquette, il est à la fois agent de l'État et agent de la commune.

En tant qu'agent de l'État, le maire remplit des fonctions administratives (publication des lois et règlements, organisation des élections...) et il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire en tant qu'officier d'état civil et officier de police judiciaire.

## Et celles des adjoints ?

Les adjoints sont chargés d'assumer des fonctions que le maire leur confie, et éventuellement de suppléer ce dernier en cas d'empêchement. Chaque lundi et jeudi, ils assurent une permanence à la mairie.

## Six pôles d'activité plus étoffés

La première réunion du conseil municipal a permis aux conseillers de se répartir dans les 6 pôles d'activité.

« Nous avons diminué le nombre de commissions de 17 précédemment à 6 pôles aujourd'hui avec pour objectif de les rendre plus dynamiques, plus efficaces et plus étoffés », précise Antoine Aubry.

### Finances

**David Besnard**, Jean-Claude Hérard, Patrick Lecomte, Yohann Quentel, Jean-Marie Vivier.

### Action sociale, Sigas, Sag, CCAS

**Titulaires** : Jean-Claude Hérard, Jérôme Poireau, Lucie Lepourry

**Suppléants** : David Besnard, Aurore Beauflis, Anne Manach, .

**Sag** : Jean-Claude Hérard (titulaire), Cécile Marguerite (suppléante)

### Défense, crise, sécurité

**John Philipot**, Jean-Claude Hérard, Romain Lecler, Patrick Lecomte, Emmanuel Porée, Jean-Marie Vivier.

**Référent Risque et crise** : Jean-Claude Hérard

### Culture, fêtes et cérémonies, fleurissement, cimetière

**John Philipot**, Aurore Beauflis, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Romain Lecler, Lucie Lepourry, Anne Manach, Cécile Marguerite, Jérôme Poireau, Emmanuel Porée, Yohann Quentel.

### Communication

**John Philipot**, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

### Travaux, urbanisme, appel d'offre, agriculture

**Jean-Claude Hérard**, David Besnard, Romain Lecler, Patrick Lecomte, Cécile Marguerite, Emmanuel Porée, Jean-Marie Vivier.

**Référent Ordures ménagères** : John Philipot  
**Suppléant du maire appels d'offre** : David Besnard

Hôtel Carentan



Antoine Aubry  
Maire

Le Bourg



Jean-Claude Hérard  
Adjoint

Le Reculé



John Phillipot  
Adjoint

La Lande



David Besnard  
Adjoint

Rue des Jardins



Annabelle Lavigne

La Forge Bouin



Anne Manach

Le Roquet



Aurore Beaufiles

Carrefour la Croix



Cécile Marguerite

Troisgots



Emanuel Porée

Les Longues Raies



Jean-Marie Vivier

Rue des Jardins



Jérôme Poiraud

Les Buts



Lucie Lepourry

La Hure de Loup



Patrick Lecomte

Troisgots



Romain Leclerc

L'Écluse



Yohann Quentel

# École et coronavirus : une année pas comme les autres pour notre RPI

L'année a débuté avec 98 élèves et une équipe enseignante renouvelée dans sa majorité. Les inscriptions à venir pour 2020-2021 s'annonçant chargées, la mobilisation des parents, du Sigas et des élus ont permis l'ouverture d'une cinquième classe sur le RPI. Une grande nouvelle pour l'ensemble des acteurs de l'école (élèves, parents, enseignants) !

## Du côté des enseignantes

Cet événement est arrivé à l'aube d'un autre grand bouleversement pour tout le monde cette année, à savoir la circulation du coronavirus dans le pays. En plus d'un nouveau mode de vie confiné, c'est toute l'école qui a dû être ré-inventée pendant cette période : cours à distance, échanges de messages, blog, téléphone et visioconférences pour certains ont laissé place pour un temps à nos habitudes écolières. Heureusement, le virus recule maintenant et la vie à l'école reprend peu

à peu avec les maîtresses et les copains. Rien n'est comme avant, bien sûr, mais c'est dans la bonne humeur que chacun peut retrouver le chemin de l'école en respectant malgré tout des contraintes sanitaires drastiques.

Aujourd'hui, environ 80 % des élèves, y compris les plus petits, reviennent à l'école à mi-temps. En attendant que les règles s'assouplissent, tous les élèves mettent énormément de bonne volonté pour respecter les règles sanitaires et de distanciation, qui ne sont pourtant pas faciles pour eux.

A travers ces conditions difficiles de la fin d'année, se profile toutefois la préparation de l'année prochaine avec les inscriptions de nombreux nouveaux élèves. Actuellement, nous comptons 105 élèves inscrits dans notre école pour la rentrée de septembre. Avec l'espoir que la rentrée se déroule dans des conditions plus normales.



## Du côté de la commune

Nous avons dû adapter nos écoles pour un retour des enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Des marquages au sol ont été peints pour faciliter la distanciation des élèves, à l'extérieur mais aussi dans la cour et l'accès à la cantine. À l'intérieur des bâtiments des marquages au scotch ont été posés. Pour chaque classe, deux groupes ont été constitués ne venant chacun que deux jours par semaine. Chaque classe a son entrée, les CE1 CE2 par l'entrée habituelle et les CM1 CM2 par la BCD (bibliothèque). Un protocole strict a été appliqué : respect des distances, lavage des mains régulier, gel hydroalcoolique, nécessitant l'embauche de personnel supplémentaire. Malgré ces conditions très particulières, les enfants étaient ravis de se retrouver et de revoir leurs enseignantes.

## Opération 1 masque, 1 habitant

Mardi 19 mai, une douzaine de conseillers municipaux et bénévoles, répartis par village, ont récupéré les masques réutilisables grand public, tout fraîchement arrivés de Saint-Lô Agglo, pour assurer la distribution aux habitants de la commune, sous un soleil radieux.

695 masques en tissus, lavables 50 fois, fabriqués par des entreprises de la Manche (ateliers Grandis, Tricots Saint-James, les Parapluies de Cherbourg et l'association Fil & Terre), ont été distribués gratuitement dans les 300 foyers de la commune, remis en main propre ou déposés en boîtes aux lettres pour les absents. L'occasion aussi d'échanger et de se rencontrer... masqués bien entendu.

## Pizza Dédé

Depuis quelques mois, un nouveau pizzaiolo s'installe tous les lundis devant l'école et propose pizza, flammekueche et formule enfant de 17h30 à 22h. Coronavirus oblige il a suspendu son activité pendant le temps du confinement, il a repris courant mai avec le respect des règles de distanciation. Vous devez donc commander à l'avance vos pizzas au 06 52 58 37 58 pour limiter le nombre de personnes en même temps lors du retrait des pizzas.



# Sonner les cloches de l'église le 6 juin à 18h44 ? Un appel au souvenir

« C'est la première fois en 75 ans que nous ne célébrerons pas la Libération et qu'il n'y aura aucune festivité autour de l'anniversaire du Débarquement », explique Nicholas Bellée, cofondateur du Normandy Victory Museum.

Répondant à l'appel d'un collectif, proposant de faire sonner les cloches des villes le 6 juin à 18 h 44 pour rendre un hommage collectif à nos libérateurs, la commune a décidé de

participer à cette opération mondiale.

En Normandie plusieurs centaines de communes ont participé, de même en Grande-Bretagne et jusqu'en Californie : Tom Rice, paratrooper de la 101st Airborne, âgé de 98 ans, a sonné les cloches de la ville de Coronado en Californie. La prestigieuse académie militaire américaine de West-Point a annoncé s'associer également à l'opération.



## Appel au recyclage des vieux papiers

Depuis novembre, à l'initiative de quelques élus, un container est mis en place devant les écoles pour recycler le papier. Il accepte tout type de papier : journaux, revues, publicités, livres abîmés... Ces papiers sont rachetés à la coopérative scolaire par la société Encore de Saint-Sauveur-Lendelin qui passe régulièrement vider le container. En 6 mois, l'entreprise a racheté près de 2 000 kg de papiers, et a reversé la somme aux écoles.

Cette démarche environnementale montre que nos déchets ont de la valeur. Une collecte d'emballages vides de compotes, de cartouches d'encre vides, de tubes de dentifrice vides et de brosses à dents usées (les bacs d'apports sont en mairie) a également permis de reverser 221 euros à l'association des parents d'élèves.

Toujours sur le même principe, les stylos usagés sont collectés dans l'école et en mairie. Depuis septembre, ce sont plus de 20 kg de stylos qui ont été récupérés par nos soins et redonnés à l'association de lutte contre les neurofibromatoses.

Merci à toutes celles et ceux qui participent. Par ces petits gestes, ce sont bien les petites rivières qui, ensemble, font les grands fleuves. Merci aux habitants hors commune tout comme à l'école Arthur le Duc de Torigny-les-ville pour son action de récolte des stylos.



## Grands travaux pour petits aménagements



Situé au sous-sol de la salle de convivialité, l'atelier communal a subi une transformation pour optimiser les zones de rangements. Fin 2019, quelques membres du conseil municipal et des bénévoles ont partagé le fond du local en posant une cloison. Des étagères couvrent maintenant les murs et permettent de nombreux rangements.

Manquant de place au rez-de-chaussée de la mairie, les archives sont maintenant stockées en partie au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Ce transfert, réalisé en mai, a nécessité la création de nouvelles étagères. Celles situées dans un ancien couloir sont installées à l'étage et la porte du couloir, condamnée par une plaque de placoplâtre, est réouverte.

Merci aux bénévoles.

## Radars pédagogiques

Deux radars sont en cours d'installation sur la commune, l'un en face des écoles et l'autre à l'entrée du bourg en venant de Baudre. Comme l'intitulé l'indique, ces radars ne verbalisent pas, ils sont là pour afficher la vitesse du véhicule qui passe et éventuellement l'inviter à ralentir. Les retours des communes qui ont déjà installé ce système montrent qu'il a un effet positif. Leur technologie nous permettra par ailleurs d'enregistrer toutes les vitesses dans les deux sens et ainsi d'avoir une idée précise de l'activité routière. Ces radars seront opérationnels courant juillet.

## COMITÉ DES FÊTES

## La fin d'année se prépare

Le mois de décembre a été rythmé par l'assemblée générale (pendant laquelle l'ensemble du bureau a été réélu), l'organisation de la venue du Père-Noël et les illuminations du bourg pour les fêtes de fin d'année. Le comité des fêtes, privé de l'organisation du vide grenier et de l'apéro concert pour le premier semestre, se concentre maintenant sur l'organisation du Salon d'Automne, qui se déroulera du 6 au 12 novembre. En attendant de vous retrouver lors de cette manifestation, les membres du comité des fêtes vous souhaitent de profiter au mieux de cette période estivale qui arrive à grand pas.



Pour ceux qui souhaitent, même ponctuellement, donner un coup de main à la préparation ou à la mise en place de nos différentes manifestations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 33 06 01 96, au 06 49 34 16 88 ou par mail : [fetes.stesuzanne@gmx.fr](mailto:fetes.stesuzanne@gmx.fr)

**David Besnard,**  
Président

## STE-SUZANNE ÉVÉNEMENTS

## Rendez-vous pour le Téléthon



Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, l'association Ste-Suzanne événement a proposé le 14 mars dernier sa soirée Saint-Patrick. Malgré le début des mesures sanitaires, celle-ci a été une nouvelle fois un succès. Limités à 100 personnes nous avons fait sensation tant avec le fish & chips maison qu'avec la musique irlandaise interprétée par le groupe Black Sheep Irish Music.

La crise sanitaire nous a quelque peu freinés dans la prévision de nos activités pour l'année 2020. Néanmoins nous espérons pouvoir nous retrouver en fin d'année pour la marche Téléthon.

Cette association a pour but de valoriser et d'animer la jolie commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire tout cela dans la bonne ambiance. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre et participer à nos activités. Pour contacter l'association, nous rejoindre ou proposer des idées originales : [stesuzevenements@yahoo.com](mailto:stesuzevenements@yahoo.com)

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Marie André**  
Présidente

## ANPER-TOS\*

## Une association nationale active dans la commune

Depuis juin vous pouvez trouver tous les 2 kilomètres sur le chemin de halage entre La Chapelle-sur-Vire et Gourfaleur, des récolteurs de déchets permettant aux personnes volontaires de ramasser les déchets qu'ils trouvent par terre et de les y déposer.

Concernant Sainte-Suzanne-sur-Vire vous trouverez 2 récolteurs : un sur l'aire de pique-nique à côté de la Mairie et un autre au niveau du parking d'entrée sur le chemin de halage.

Tous les mois, le groupe Normandie Anper-Tos\*, basé à Sainte-Suzanne-sur-Vire, viendra ramasser les déchets déposés dans les récolteurs pour les peser et les qualifier. Ces informations sont partagées dans le cadre du projet «Interreg» sur la prévention de la pollution par les plastiques.



En plus de vouloir participer à la réduction de la pollution de nos cours d'eau, et donc de nos océans, le projet des récolteurs a pour objectif la sensibilisation du grand public et des enfants. Des interventions seront faites dans les écoles adjacentes aux rivières pour expliquer aux plus jeunes le fonctionnement d'une rivière, son importance et leur présen-

ter quelques espèces animales et végétales qui y vivent.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer au projet et aider, vous aussi, à rendre nos rivières encore plus belles !

Pour la Fête de la nature et de la science, le 10 octobre, les associations Anper et Les Goélands proposent 2 ateliers :

- Les récolteurs d'Anper : collecte des déchets sur le chemin de halage et découverte de la faune et de la flore (réservation recommandée au 06 25 91 55 17).
- Les abris à hérissons : viens fabriquer ton abri et repars avec (10 €, réservation obligatoire au 06 48 31 31 20).

**John Philipot**  
Responsable régional

\* L'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières - Truite, Ombre, Saumon

## CLUB DE L'AMITIÉ

## 35 marcheurs à chaque sortie

Le club de l'amitié a organisé le 23 janvier son assemblée générale, tous les adhérents étaient présents. Le repas dansant du club a eu lieu le 26 janvier avec l'orchestre Gilles Gayer, ce fût un vif succès. Le 7 février, le concours de belote a réuni 48 équipes. Les randonnées se font tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> jeudis du mois, les circuits sont préparés par Gilbert Leboulanger et Patrick Godey, nous sommes en moyenne 35 marcheurs à chaque sortie. Depuis la mi-mars, le club a dû s'arrêter pour cause de Covid-19. Nous espérons redémarrer le 17 septembre. Bon été à tous.

**Marc Le Barbey**  
Président

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

## Le plan de chasse faisans reconduit

Le tir de la poule faisane reste interdit sur Condé/Vire et Ste-Suzanne/Vire.

600 faisandeaux seront implantés sur les terrains de la Société au cours de l'été.

Les comptages de lièvres réalisés au mois de février 2020 montrent que notre population de lièvres se porte bien avec un effectif très encourageant sur l'ensemble des 2 communes.

Nous veillons particulièrement à la régulation des nuisibles (renards, corbeaux, ragon-dins...). Cette régulation est essentielle pour le maintien de notre population de gibier (lièvres, faisans, perdrix...) et pour la veille sanitaire (leptospirose...).

Nous avons renouvelé également notre distribution de terrines de chevreuils à nos agriculteurs et propriétaires de terrain. Petit geste afin de les remercier pour la cession de leur droit de chasse à la société. Pour info nous comptons plus de 100 propriétaires.

Côté festivités, nous avons dû annuler notre loto du mois d'avril ainsi que notre ball-trap du mois de mai. Nous avons reprogrammé un loto le samedi 5 septembre 2020 (à confirmer suivant l'évolution de la pandémie).

**Christophe Pillon**  
Président

## GYM VOLONTAIRE

## Résumé de notre année 2020



Cette année 2019-2020 nous avons inscrit 34 licenciés. 25 personnes en moyenne ont participé aux cours.

Dimanche 19 janvier : randonnée sur la commune suivie de la traditionnelle galette des rois.

Étaient prévus : le 29 mars une randonnée aux alentours de Gratot, le 14 juin la sortie annuelle dans le Val de Saire et le 18 juin un buffet d'atatoire de fin de saison.

Malheureusement, la Covid-19 nous a privé de ces événements.

La reprise théorique de nos cours devrait avoir lieu le jeudi 10 septembre toujours à 19 h salle des sports de la Hure de Loup.

Nous remercions M. le maire et le conseil municipal pour la subvention de 150 € qui nous a été accordée.

**Cécile Hébert-Faudet**  
Trésorière

## TENNIS DE TABLE

## BILAN DE LA SAISON 2019/2020

Pour cette 2<sup>e</sup> phase, il est impossible de tirer un bilan pour le championnat par équipe en raison de la crise sanitaire avec l'arrêt du championnat dès la fin du 3<sup>e</sup> tour. Bien que la D4 espérait monter avec un début de championnat encourageant, le comité a décidé de figer la composition des poules, ne prenant en compte aucun résultat provisoire. Aucune équipe ne monte, ni ne descend, sur la phase.

Pour la rentrée de septembre, le club pourra engager une Régionale 4, une Départementale 1, 2 et 4 qui évolueront au niveau départemental le vendredi soir et au niveau régional le samedi après-midi.

Le club a été représenté sur des compétitions individuelles de niveau départemental (circuit jeunes, critérium fédéral, coupe de la Manche, tournoi...).

La prochaine saison débutera par le tour-

noi annuel du club ouvert aux licenciés, à leurs familles ainsi qu'aux habitants de la commune début septembre.

Si vous désirez pratiquer le tennis de table, n'hésitez pas à venir nous rencontrer les jours de permanence pour le renouvellement des licences qui auront lieu tous les mercredis soirs à partir de 20h30 dès le 26 août 2020.

Le club recherche des joueurs de tous niveaux pour évoluer de la D4 à la R4 ainsi que des jeunes pour former un groupe et apprendre la pratique du tennis de table en loisir comme en compétition.

Contact [lepesteur.sabrina@neuf.fr](mailto:lepesteur.sabrina@neuf.fr) ou au 06 28 21 66 34.

Site Internet : <http://club.quomodo.com/espstesuzanne-tennisdetable>

Facebook : [@espstesuztt](https://www.facebook.com/espstesuztt)

**Sabrina Lepesteur**  
Secrétaire

## Au coeur de la sauvegarde du patrimoine



Jérôme Poiraud, Jean-Pierre Husson, responsable départemental de la fondation du patrimoine et Antoine Aubry entourent la statue de Sainte Suzanne

Depuis un an et demi, l'association de sauvegarde de l'église mène des opérations de collecte de fonds en faveur de la restauration de notre petite église : repas avec Laurent Jalabert, vide-maison, soirée caritative, concours de dessert à la pomme...

### Déjà de nombreuses réalisations marquantes

La statue volée de Sainte Suzanne a été refaite. Elle est installée à l'entrée de l'église depuis septembre. Les deux portes des coffres de l'église ont été restaurées.

Le père Tony Yver a réalisé un inventaire des statues retrouvées, en présence d'Elisabeth Marie, chargée de mission patrimoine culturel, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art au conseil départemental.

Une étude sur l'église et son environnement a été menée par une architecte.

Chaque fois, l'association monte des dossiers de subventions auprès de différents mécènes et partenaires : conseil départemental, Drac, mécènes de la Fondation du Patrimoine. La commune participe, elle aussi, financièrement puisqu'elle est propriétaire du bâtiment.

### Une souscription nationale pour financer les autres projets

Depuis novembre, une souscription nationale a été lancée par le biais de la Fondation du Patrimoine pour différents travaux dans l'église : restauration de la petite porte d'entrée et de la statue datant du XV<sup>e</sup> siècle que l'on croyait être une statue de Sainte Geneviève alors qu'il s'agit de Sainte Suzanne. Toutes les statues seront fixées pour éviter le vol. La porte sera restaurée sous peu. Tout cela grâce aux personnes ayant participé à cette souscription. Tous les dons sont importants et peuvent être défiscalisés à hauteur de 60 %. N'hésitez pas à venir en mairie vous renseigner si vous souhaitez participer. Une urne est également mise en place dans l'église pour les dons des promeneurs qui visitent cet édifice classé.

Les discussions se poursuivent entre experts concernant la restauration de la toiture.

Rendez-vous le 19 septembre pour découvrir ces travaux à l'occasion des **journées européennes du patrimoine** : de 14h à 17h, visite libre commentée des statues restaurées de l'église, exposition 1000 ans de Normandie « Chez Suzanne, » place de la mairie.

Toutes les manifestations se dérouleront sous réserve des conditions sanitaires.



**Nuit des Chauves Souris**  
29 août  
Chez Suzanne, place de la mairie  
21 h - 23 h

LES GOÉLANDS



**Journée du patrimoine**  
19 septembre  
Église - Chez Suzanne  
14 h - 17 h

PATRIMOINE



**Repas des anciens**  
4 octobre  
Salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL



**Fête de la nature et de la science**  
10 octobre  
Chez Suzanne  
10 h - 18 h

LES GOÉLANDS



**Bourse aux jouets**  
31 octobre  
Salle des fêtes - Cantine  
9 h - 17 h  
Restauration à emporter

PARENTS D'ÉLÈVES



**11 novembre**  
11h30  
Monument au morts

ANCIENS COMBATTANTS



**Salon d'automne**  
6 au 12 novembre  
Salle des fêtes  
Gratuit

COMITÉ DES FÊTES



**Père-Noël**  
13 décembre  
Place de la mairie  
15 h

COMITÉ DES FÊTES